DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 48

PROMOTION DE L'EMPLOI PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

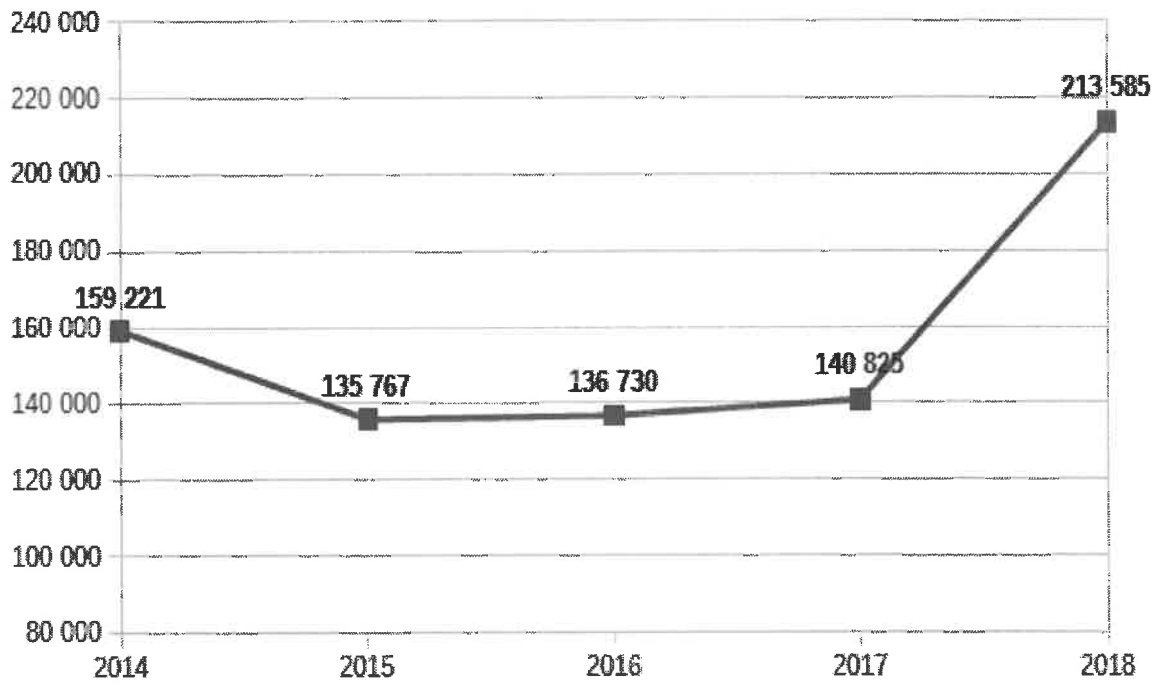
Le Conseil municipal du 22 juin 2018 avait réaffirmé une ambitieuse politique de promotion de l'emploi par la commande publique en partenariat avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Clermont Auvergne Métropole, avec plusieurs engagements :

- l'intégration de clauses sociales comme condition d'exécution du marché sur tous les lots (ou marchés) supérieurs à 90 000 €,
- pour les lots (ou marchés) inférieurs à 25 000 €, d'inciter les acheteurs de la Ville à intégrer dans leur consultation les structures de l'insertion par l'économie et les structures du secteur protégé et adapté, et pour faciliter ces démarches un guide de l'achat socialement responsable sera réalisé,
- de poursuivre le développement des clauses sociales dans les marchés de services afin de pouvoir proposer des contrats de travail à un public plus large (femmes, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans…),
- de développer les espaces de formation sur les marchés publics et l'insertion.

Avec l'implication des différents maîtres d'ouvrages du territoire, l'objectif était d'atteindre d'ici 2020 la réalisation de 200 000 heures d'insertion annuelle, soit 110 équivalents temps plein.

Le Bilan 2018 du guichet unique de la clause sociale, « Cellule Emploi Grands Chantiers »

Grâce à la dynamique d'investissement public sur la Métropole et à l'action volontariste des acheteurs publics, 213 585 heures d'insertion ont été réalisées en 2018 (119 équivalents temps plein), au profit de 354 demandeurs d'emploi. Le bilan annexé à la présente délibération présente les chiffres clés, le profil de la demande d'emploi, les principaux secteurs d'activités, ainsi qu'un bilan des actions en direction des entreprises et en matière de formation.



Perspectives 2019

Il est nécessaire de poursuivre le développement des clauses sociales dans les marchés de service afin de permettre d'augmenter le nombre d'heures d'insertion pour le public féminin et les travailleurs handicapés.

Dans le cadre du NPNRU, des moyens spécifiques ont été obtenus de l'État (financement d'un poste de chargé de mission pour 3 ans) afin de suivre la mise en œuvre des clauses sociales, la mobilisation et la préparation des habitants des quartiers prioritaires, en lien avec les besoins des entreprises.

Très engagés dans cette démarche, Clermont Auvergne Métropole, la Ville de Clermont-Ferrand, l'OPHIS et Logidôme doivent également convaincre d'autres maîtres d'ouvrages à développer et amplifier leurs engagements : l'État (Université, CHRU..), les collectivités (Communes, Département, EPCI…) et les autres bailleurs sociaux.

Afin d'augmenter le nombre de maîtres d'ouvrages, et en complément des moyens spécifiques au NPNRU, la Métropole propose de solliciter des moyens financiers supplémentaires auprès de l'État, dans le cadre de la stratégie de lutte de prévention et de lutte contre la pauvreté, et ce afin de renforcer les moyens dédiés au suivi de la clause sociale.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission,

- de poursuivre l'intégration de clauses sociales comme condition d'exécution du marché sur tous les lots (ou marchés) supérieurs à 90 000 €,
- pour les lots (ou marchés) inférieurs à 25 000 €, d'inciter les acheteurs de la Ville de Clermont-Ferrand à intégrer dans leur consultation les structures de l'insertion par l'économie et les structures du secteur protégé et adapté, et pour faciliter ces démarches un guide de l'achat socialement responsable sera réalisé par Clermont Auvergne Métropole,
- de poursuivre le développement des clauses sociales dans les marchés de services afin de pouvoir proposer des contrats de travail à un public plus large (femmes, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans…),
- de développer les espaces de formation sur les marchés publics et l'insertion.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 JUIL. 2019

Pour Le Maire et par délégation,
La Quatorzième Adjointe,

Marion CANALES

Guichet Unique de la Clause Sociale sur le Puy-de-Dôme

CELLULE EMPLOI GRANDS CHANTIERS

Bilan de l'année 2018

La « clause sociale » est le terme désignant le dispositif permettant de prendre en compte l'insertion sociale et professionnelle dans la commande publique. Le code des marchés publics prévoit la possibilité d'intégrer cette clause dans les appels d'offre, au bénéfice des demandeurs d'emploi prioritaires.

COORDINATION : Clermont Auvergne Métropole.
Bélaïd IBRAHIM OUALI, Chef de service « Accompagnement vers l'emploi »
Bruno INÇABY, Directeur Emploi Insertion Solidarité

Une équipe constituée de 3 facilitateurs de clause sociale :
FUGARDI Nathalie : Pôle-Emploi Clermont Nord
KHALED Assia : PLIE Clermont Auvergne Métropole
BOUMALLASSA Yassin : Société MK Expertise, prestataire de Clermont Auvergne Métropole

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER + clermont auvergne métropole pôle emploi MK EXPERTISE La médiation au cœur de nos actions

PROFIL DE LA DEMANDE D'EMPLOI

Répartition des 354 demandeurs d'emploi

Profil des demandeurs d'emploi :

- **Age :**
  30% - de 26 ans,
  43 % de 26 à 40 ans,
  18 % de 41 à 50 ans,
  10% + de 50 ans

- **Sexe:** 5% femme, 95% homme

- **Niveau de formation :**
  37% sans diplôme, **41%** niveau CAP/BEP, **13%** niveau BAC, **9 %** niveau supérieur au BAC

- **Situation des participants avant mise à l'emploi** :
  45 % Demandeurs d'Emploi Longue Durée,
  2 % Demandeurs d'emploi avec Reconnaissance de Travailleur Handicapé,
  1 % Parent Isolé,
  30 % Jeunes -26 ans,
  7 % éligible à l'Insertion par l'Activité économique,
  15 % bénéficiaires du RSA,
  20 % Quartiers Prioritaires de la Ville.

- **Modalités de mise en œuvre des contrats :**
  34 % en embauche directe,
  25 % en agence d'intérim d'insertion
  25 % en alternance,
  16 % en agence d'intérim

INDICATEURS CLÉS

213 585
Nombre d'heures d'insertion réalisées en 2018.

119
Équivalents temps plein

354
Demandeurs d'emploi

13
Maîtres d'Ouvrage

48
Opérations suivies

205
Entreprises impliquées

80
Demandeurs d'emploi présents dans nos actions de formation

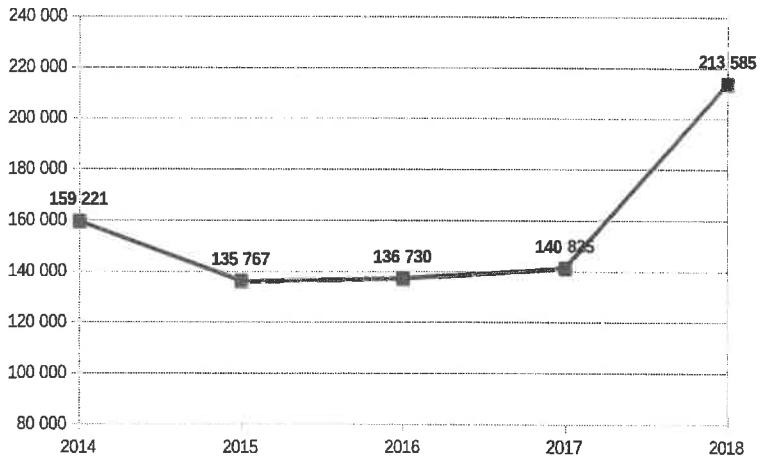
24
Contrats signés à l'issue d'une Formation

287
Offres enregistrées sur Pôle Emploi pour 312 postes

35
Réunions de Chantiers

Les 5 secteurs d'activité des marchés :

- **Nettoyage de locaux**
- **Travaux de construction**
- **Travaux de finition**
- **Travaux d'installation**
- **Collecte des déchets**



SÉCURISATION DES PARCOURS

Il est proposé à chaque demandeur d'emploi un accompagnement renforcé,
Pour cela, des commissions d'entrées/suivies se tiennent 2 fois par mois, afin de suivre ces demandeurs dans l'aboutissement de leurs projets professionnels, avec un portefeuille d'accompagnement renforcé réalisé par la facilitatrice Nathalie FUGARDI (Pôle emploi).

MISSIONS EN LIEN AVEC LES ENTREPRISES

- **2 forums réalisés : 40 employeurs pour plus de 300 participants**
- **5 Job Datings pour 5 Entreprises et 117 participants**
- **Des dizaines de promotion de profils auprès d'employeurs et agences d'intérim**
- **480 vérifications de profils éligibles à la clause sociale pour des employeurs**
- **4 Réunions par an du réseau des facilitateurs à l'échelle nationale et régionale,**
- **Partenariat privilégié auprès des entreprises au-delà de la clause**
- **Partenariat avec la Direction Accompagnement des Entreprises de Clermont Auvergne Métropole**

FORMATION

- **3 Préparatoires opérationnelles à l'emploi en Etanchéité, Gros Œuvre et Electricité : 35 personnes formées**
- **4 Actions de formation préalable au recrutement : 4 recrutements avec aboutissement de CDD de 8 mois**
- **3 Chantiers école : 36 personnes formés en situation réelle**

ENTREPRISES

Elles répondent favorablement à leurs obligations d'heures d'insertion :

Zoom sur la TASK FORCE QPV

Action menée par pôle emploi en partenariat avec la mission locale, Cap emploi et le PLIE via le facilitateur (Yassin BOUMALLASSA) : l'objectif est de travailler conjointement pour proposer un maximum d'offres aux demandeurs d'emploi des quartiers. En chiffres :

- **95 CV étudiés**
- **148 propositions d'offres d'emploi**
- **34 valorisations de candidatures sur des offres d'emploi**
- **36 promotions de profils sur le marché caché (profils transmis et valorisés auprès d'employeurs sans offres d'emploi)**
- **56 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'au moins une embauche dont 13 en CDI et 4 en CDD + 6 mois**

EXPÉRIMENTATION AVEC POLE EMPLOI

Un développement de la clause sociale dans les marchés fait entrevoir, à l'avenir, un accompagnement plus important des entreprises attributaires des engagements d'insertion, mais surtout des opportunités plus grandes d'accès à l'emploi pour les publics les plus en difficultés et les plus éloignés du marché du travail et notamment les habitants des QPV.
C'est dans ce contexte que les partenaires Pôle emploi Puy de Dôme et Clermont Auvergne Métropole ont expérimenté ensemble de 09/2017 à 12/2018 une coopération sur le dispositif des clauses d'insertion dans sa mise en œuvre en mettant à disposition un conseiller Pôle emploi à hauteur de 0,8 ETP qui a pour missions :
- d'aider les entreprises à recruter des candidats éligibles à la clause sociale. Actions de mises en relation, de promotion et valorisation de profils, avec une recherche selon les marchés d'une mixité.
- d'accompagner un portefeuille de demandeurs d'emploi éligibles aux clauses afin de sécuriser leur parcours professionnel, en mobilisant divers services et notamment des actions de développement des compétences.

ACHETEURS PUBLICS

Les principaux acheteurs pour l'année 2018 :

- **Ophis :** 58 092 heures d'insertion
- **Clermont Auvergne Métropole :** 52 190 heures d'insertion
- **Ville de Clermont :** 34 739 heures d'insertion
- **Syndicat mixte de l'Aéroport Clermont Ferrand Auvergne :** 17 909 heures d'insertion
- **Logidôme :** 16 603 heures d'insertion
- **Clerdôme :** 13 620 heures d'insertion
- **Sncf :** 5 386 heures d'insertion
- **Auvergne Habitat :** 5 358 heures d'insertion
- **Conseil Départemental 63 :** 2 840 heures d'insertion
- Sont également engagés : **l'ETAT, la Direction Interdépartementale des routes du Massif Central, le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR)**